



la Gazette du Port

Année 2013
1^{er} trimestre
N° 36

Association des Usagers du Port de Meschers
3 route des Salines 17132 Meschers - Tél. 05 46 02 34 79
site : <http://a.up.m.free.fr> • e-mail : aupm@wanadoo.fr

Édito

Amies et amis de la mer, bonjour!

2012 a été une grande année pour l'AUPM qui comptait 157 adhérents au 31 décembre.

88 adhérents présents ou représentés ont assisté à notre assemblée générale du 19 janvier 2013. Cela

montre le vif intérêt que vous portez à votre association.

En cette période de crise, tout augmente, mais pas la cotisation 2013 qui reste à 25 € et un tarif "spécial couple" à 40 €.

Une commission communale portuaire vient d'être créée à Meschers. Son représentant pour l'AUPM est M. Martial Grandmougin, il se chargera de transmettre vos demandes à la municipalité.

En 2013, votre association fera tout son possible pour que l'été soit chaud en offrant différentes soirées festives, des sorties bateau, les repas de rue devenus incontournables et... pour mieux

affronter le long hiver des après-midi récréatives avec galettes, crêpes et pourquoi pas un loto !

Le 2 février, nous avons réalisé une première à Meschers en invitant quelques associations michelaises à fêter avec nous la Chandeleur (une centaine de personnes a participé à cette crêpes-party). Expérience réussie, que nous renouvellerons pour le Mardi-Gras 2014 avec plus de partenaires et tous les "ingrédients" du carnaval (crêpes, déguisement et musique !).

Le nouveau conseil d'administration déborde d'idées, ce qui est réjouissant. Bien sûr, vos suggestions sont aussi les bienvenues, que ce soit par courriel, par téléphone, de vive voix ou dans la boîte à idées.

Toute l'équipe de l'AUPM vous souhaite une année 2013 fructueuse.

Le président : Jean-Claude Nouet

Comité de rédaction :
Jean-Claude Nouet
Christiane Collmer
Gérard Chotard
Guy Quiesse
Mise en page Pierre Crispy
Impression Mosaïc

Informative, apolitique, sans prétention littéraire, critique sans doute un peu, ouverte à tous ceux qui se sentent une âme d'écrivain, avec quelques fautes dites de frappe que vous voudrez bien excuser aux journalistes et rédacteurs amateurs bénévoles.

L'AUPM a fait sauter des crêpes



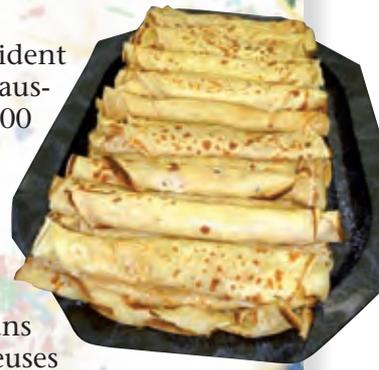
C'est la première fois qu'on fêtait la Chandeleur à Meschers ce 2 février 2013.

C'est Gérard Chotard, notre ancien vice-président qui a eu l'idée de célébrer cette fête et c'est lui aussi qui a préparé la pâte à crêpes pour réaliser 400 crêpes.

De son côté, notre président Jean-Claude Nouet, avait invité quelques associations michelaises qui ont répondu à son invitation par leur présence. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés une centaine de convives dans la salle de la Passerelle à déguster les délicieuses crêpes de Gérard (Il ne les a pas fait sauter tout seul ! Six dames bénévoles de l'AUPM ont mis aussi la main à la pâte).

Et pour bien digérer, en avant la musique pour danser... et on ne s'en est pas privé comme le montrent les photos.

Expérience à renouveler avec encore plus d'associations à l'avenir.



et tiré les Rois

12 janvier 2013 : devenue traditionnelle au sein de l'AUPM, l'après-midi Galette des Rois au Mille Club, a rassemblé les adhérents présents sur Meschers ou venus exprès pour partager la galette et tirer les Rois.

Bonne occasion aussi pour se souhaiter une bonne année et de se retrouver pour bavarder.



LES ECRASEURS DE CRABES

Texte et dessin
de notre ami
Guy Quiesse

Le Cheval blanc ! (fin)

Lorsque nous avons appareillé, non sans regrets comme à chaque escale, une quinzaine de jours après, les femmes fleurs nous ont à nouveau orné de colliers parfumés. Nous savions qu'après avoir vu nos voiles disparaître derrière l'horizon, elles redeviendraient vierges attendant un autre navire de passage. De même en ce qui nous concerne, chaque femme que nous avons connue, quelque soit son visage, sa couleur de peau et ses pratiques, était la même que nous retrouvions !

Ainsi que les hommes les plus endurcis par une vie saine passée à regarder croître sa famille, déplorant la stérilité grandissante des vahinés, espérant en secret

que notre semence serait plus puissante que celle qui leur était accordée par le destin habituel, tout en partageant avec les autres tanés les travaux communs de pêche, chasse, et récolte des fruits... elles pleuraient à chaudes larmes et sans retenue, nous débarbouillant chaque fois qu'elles nous embrassaient et nous faisant jurer de revenir bientôt.

Je ne suis jamais revenu ! Qui peut faire tourner le temps à l'envers ? Seule la mémoire peut sur cette terre, faire revivre les instants écoulés, le cinéma intime n'est visible et compréhensible que par... soi-même !

Notre ami Guy Quiesse, membre de notre association, retraité de la marine, partage son temps entre ses deux passions, la peinture et l'écriture, qu'il exprime avec talent.

Résident à Meschers, sa maison domine l'estuaire. Ainsi, il a toujours un pied dans "sa" mer sur laquelle il garde un œil amoureux, sans oublier sa charmante épouse pour autant...

Avec près de quarante années de navigation (marin et commandant) sur toutes les mers et océans du globe, il a en mémoire un grand nombre d'histoires de marin qu'il a romancées avec beaucoup d'humour.

"Le banc des menteux", petite partie de son œuvre, est une longue série d'histoires courtes, marines bien sûr, et souvent amusantes. Nous avons choisi d'en publier quelques-unes avec son aimable accord. Très agréables à lire, ces textes sont une récréation d'eau salée ! Peter

LE BANC DES MENTEUX

Texte et dessin
de Guy Quiesse

Brèves de coursives contées sur "le banc des menteux"

Par Joachim Kerdubon

Préambule

Joachim Kerdubon, dont la famille fut bien connue à l'université de Dol de Bretagne, est un fidèle du «banc des menteux» (celui en béton parce qu'insusable et inoxydable), situé au bout de la jetée, où les marins en retraite, qu'ils soient de la pêche ou du commerce, bien qu'on y ait vu s'asseoir d'anciens mathurins de la Royale, viennent conter leurs souvenirs maritimes, à l'oreille parfois appareillée, de collègues ou camarades, capables de comprendre et d'apprécier les subtilités plus ou moins salées du vocabulaire particulier résultant d'années nombreuses passées «à la mer».

Vous trouverez donc ci-après, quelques brèves et bobards de radio coursives, tels qu'il y en avait sur les navires, quand

on était «entre nous», sous pavillon national, ce qui n'existe plus, puisque même sur les navires arborant le pavillon bleu blanc rouge RIF, l'anglais est obligatoire pour se comprendre entre gens du tiers monde, véritables «citoyens du monde», pratiquement jamais citoyens de l'hexagone. Dans ces racontars, il s'agit donc d'un temps où le franc était encore léger, «Qui vous savez» en képi de général au pouvoir... ou pas loin d'y revenir grâce à la pagaille joyeuse de la 4^{ème} République, époque où tous les espoirs étaient permis après la guerre, on allait même raser gratis !...

N'allions nous pas vers les «trente glorieuses»? Comme dans les carrés : jamais de politique ni de religion... sous peine d'amende... en liquide, cela va de soi !

JAVA

Un feulement suivi d'un miaulement rauque m'avait tiré des bras de Morphée, tout en me gardant heureusement dans les bras de la gamine qui avait rejoint ma couche. Depuis les chats sauvages, les lynx, et autres félins qui infestaient encore ces montagnes, allez donc savoir s'il s'agissait d'un tigre ?

Étais-ce un cri de reconnaissance, ou bien de plaisir dans une copulation sauvage, ou encore de douleur, si la bête était tombée dans une fosse généralement garnie de bambous empoisonnés, piège tendu par les habitants tout aussi sauvages, se fichant de Sukarno et de sa clique Indonésienne comme de leur premier sarong !

- Que faisais-tu là Kerdubon ?

Nous étions partis en virée, nous allions de Djakarta à Surabaya, et passions la nuit en pleine jungle au sommet de l'île de Java, puisque la route des crêtes à peine carrossable pour notre jeep, passait par là.

Le Chef du village, avec son turban de pirate Malais, ses cartouchières passées autour du cou et sous l'épaule, nous avait accueillis et rassasiés puis offert de nous coucher dans ces sortes de greniers sur piliers préservant des insectes, serpents et autres bestioles. Je n'avais pas pensé que le prix payé... une poignée de roupies, signifiait «chambre garnie», mais étant célibataires à 20 ans, l'aubaine était pour le moins charmante, et l'hospitalité très... chaude !

Je n'avais ni briquet, ni lampe torche. Je n'ai pu voir le visage de ma compagne, me contentant des mains tel un aveugle, pour apprécier... ses formes ! Elle partit

avant l'aube, sans doute pour protéger sa dignité et sa réputation. Malgré le ramdam nocturne des animaux en chasse, des chiens qui aboient, et le fracas d'une averse tropicale sur le toit en nattes tressées, je m'étais endormi et n'ai pu ni l'embrasser encore une fois, ni lui dire merci !

A notre appareillage au matin, tout le village était-là pour nous souhaiter bien des choses. Les femmes groupées autour du puits s'approchèrent... Je me disais : toi que j'ai honorée mieux qu'une princesse et que je n'ai pas vue... J'ai le regret de n'avoir pu te dire que... je te connais, et te reconnaîtrai dans le portrait de toutes tes soeurs que je rencontrerai à travers les pays et les âges à venir !



COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2013

La séance est ouverte par le président M. Nouet qui remercie Monsieur Négret, maire de Meschers et trois représentants de la municipalité : Messieurs Bonnefond, Roudier et Sabourdin.

Le vice-président Gérard Chotard retrace le compte rendu de l'AG du 3 décembre 2011, lequel est adopté à l'unanimité.

Remerciements aussi à tous les bénévoles, M. Stervinou du supermarché U, les services municipaux et la capitainerie qui, par leur soutien, ont permis la bonne marche des différentes activités de l'AUPM, notamment pour le 3ème salon nautique. Merci aussi à tous les membres présents.

Sur les 157 membres que compte l'AUPM, 88 sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer en bonne et due forme.

RAPPORT MORAL

1. ACTIVITES :

Le président rappelle que 66 bateaux sont inscrits sur la liste d'attente, ce qui justifierait une extension du port. S'en suit le rappel des activités 2012 (galette des Rois, nettoyage des plages, salon nautique, le carrelet inauguré en juin, loué 24 fois et équipé gracieusement d'un filet et d'une époussette, dons de M. Roudier qui a aussi prêté le carrelet mobile et fait des dons à la grande joie des enfants à la plage des Nonnes et à la fête de la mer.

Les deux repas de rue, à la demande de la ville de Meschers, ont connu un vif succès ainsi que la participation à la fête de la mer. Remerciements exprimés pour la matinée sécurité organisée par la SNSM, très appréciée par le peu de participants.

Les pêcheurs adhérents de l'AUPM apprécient aussi la vente d'encornets au kilo, même si cette action ne rapporte rien à l'association. Autres activités: les sorties Cordouan et le ramassage de cailloux avec nos amis chasseurs pour préparer la plantation de 250 arbres (plantation début 2013).

2. ACHATS :

T-shirts et polos pour les bénévoles, animateurs des différentes activités, 3 armoires de rangement achetées d'occasion, un véhicule utilitaire pour assurer le transport du matériel. Achat de matériel pour réaliser les coffres installés sous le préau et permettant le rangement des tables, entre autres. Le local mis à disposition par la mairie est dorénavant mieux rangé et plus clair. La friteuse a été réparée et 2 planchas ont été acquises grâce aux points Super U.

3. RAPPORT FINANCIER :

Le trésorier présente 2 rapports financiers qui font l'objet d'une note remise en début de réunion à chaque participant:

Le rapport pour 2011: l'année 2011 se solde par un excédent d'exploitation de 4.406,38 €.

L'assemblée donne quitus aux 2 conseils d'administration (le premier sous la présidence de M. Gérard Dubois jusqu'au 3 décembre 2011 et la seconde sous celle de M. Nouet à partir de cette date) pour la gestion 2011.

Le rapport pour 2012 : pas d'impression de l'annuaire des marées, mais par contre le solde de la construction du carrelet partiellement compensée par un prélèvement de 10 000 € sur le compte de dépôt. Au total, sur les deux exercices 2011 et 2012, près de la moitié du coût du carrelet a été supportée par la trésorerie de l'association alors qu'il avait été initialement prévu de la financer totalement par prélèvement sur le compte de dépôt.

Pour le salon nautique, le Conseil Général a accordé une subvention de 1000 € à l'AUPM et la municipalité lui a versé une subvention de 450 € en plus de la mise à disposition gratuite du local.

L'excédent de gestion 2012 se monte à 3 338,31 €, le salon nautique apparaît déficitaire (19 442,01 € de dépenses contre 17 884,00 € de recettes).

Le document remis en début de séance comporte un bilan du salon nautique 2012. Le bénévolat a été valorisé sur la base de 800 heures à la moitié du SMIC hors charge. L'assemblée donne quitus au conseil d'administration pour la gestion 2012 à l'unanimité.

4. ACTIVITES 2013 :

La galette des Rois et la plantation des 250 arbres ont déjà eu lieu ainsi que le 2 février : après-midi crêpes à la Passerelle et le 2 mars (Meschers) : nettoyage de l'estran.

Sont prévues :

2 repas de rue, fête du port, pêche au port et au carrelet pour les enfants, 2 dîners estivaux au siège de l'AUPM, sortie Cordouan et visite des ports de l'estuaire et du phare Richard.

Création de 2 sections :

PÊCHE animée par Gérard Hyvert et VOILE par Pierre Crispy.

Participation à une journée en faveur de l'association Grégory Lemarchal.

Poursuite de l'élaboration de la gazette.

Achat d'un nettoyeur haute pression puissant et d'une échelle réservés aux adhérents de l'AUPM contre participation.

Journée sécurité avec la SNSM.

5. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du nouveau conseil d'administration

Président : Jean-Claude Nouet

Conseiller : Yves Laisney

Vice-président : Pierre Pinet

Conseiller : Gilbert Beaussire

Secrétaire : Christiane Collmer

Conseiller : Alain Mayoux

Secrétaire adjointe : Chantal Méchin

Conseiller : Jean-Marie Reix

Trésorier : Martial Grandmougin

Conseiller : Jacques Méchin

Trésorier adjoint : Eric Harle

Conseiller : Gaston Rusca

6. COTISATION 2013:

25 € pour une personne seule, 40 € pour un couple.

Toutes les convocations pour l'assemblée générale seront envoyées par courrier postal

Abandon du salon nautique décidé par le conseil d'administration de l'AUPM

M. le Maire regrette cette décision, réfléchit cependant à une formule pour continuer. Les sanitaires du port seront améliorés au printemps. Projet de mise au droit des berges du port pour gagner des places. M. Négret félicite l'AUPM pour sa participation aux activités michelaises

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire.

Sujet: Modification des statuts de l'AUPM

Les propositions de modification ont été envoyées à tous les adhérents par courrier postal.

Après délibération, le président soumet les propositions au vote, celles-ci sont acceptées à l'unanimité :

Suppression de la condition de nationalité française pour faire partie du conseil d'administration

Election du conseil d'administration pour 3 ans

En cas de dissolution, dévolution de l'actif à une association michelaise poursuivant des buts analogues ou similaires ou, à défaut, à la commune de Meschers.

Commission du port de MESCHERS

La commission communale portuaire,

Lors de sa séance du 16 avril 2012, le conseil municipal a décidé d'instituer une commission communale portuaire en application des articles R 623-1 et R 623-2 du code des ports maritimes.

Le port de Meschers étant intégré au sein des limites administratives du grand port maritime de Bordeaux, une commission communale portuaire spécifique ne peut être instituée.

Par délibération du 6 juillet 2012, le conseil municipal décidait d'annuler la délibération du 16 avril 2012, de supprimer la commission extra municipale « Port », et, pour maintenir la concertation avec les usagers, de créer un conseil communal portuaire,

Il résulte de cela que les obligations qui résultent des articles pertinents du code du domaine public maritime ne s'imposent ni à la commune, ni au conseil communal portuaire,

Sa composition telle qu'elle résulte de la délibération du 29 octobre 2012 est la suivante :

Le maire de Meschers, président,
Un membre du conseil municipal, en fait l'adjoint chargé du port,
Deux membres du personnel,
Un représentant du grand port maritime de Bordeaux,
Un représentant de la CCI de Charente Maritime,
Un usager représentant le bassin à flot,
Un usager représentant le bassin d'échouage,
Un représentant de l'AUPM,
Deux représentants des commerces et activités nautiques,
Deux représentants les autres commerces (sur la zone du port),
Un représentant des pêcheurs professionnels.

La commission a jusqu'ici tenu trois réunions, les 24 janvier, 12 février, et 18 février 2013.

Le sujet principal fut d'élaborer un avis sur le projet de règlement, règlement qui concerne non seulement le port stricto sensus, mais aussi l'occupation du domaine public au voisinage immédiat.

Enfin, l'évolution des tarifs de 2012 à 2013, proposée par la commune, a fait l'objet d'un avis favorable.

Responsables

NEGRET Jean-François	Président
ROUDIER Yves	Mairie
MENANT Claudine	Mairie
KERDUDOU Jean-Pierre	Capitainerie
SAUGEON Fabrice	Gd Port Bordeaux
HYVERT Gérard	Port à flot
LAURENT Elian	Shipchandlers
CAILLAUD Bruno	Port à sec
AUBURTIN Caroline	Casa Caro
PRUDENCIO Jean-Bernard	CCI
BELVAOINE Liliane	Restaurants
GRANDMOUGIN Martial	AUPM
RAUTUREAU Xavier	Pêcheurs pro
VAUDESCAL Dominique	Port échouage

REGLEMENTATION MARITIME

ANNEXE 240-A.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF DU MATÉRIEL D'ARMEMENT ET DE SÉCURITÉ

Le tableau ci-dessous résume les dispositions d'embarquement du matériel d'armement et de sécurité, sans se substituer aux articles pertinents du chapitre 240-3. (+ indication de l'annexe 240-A.6 - Tableau indicateur du matériel d'armement et de sécurité en fonction de l'éloignement de la côte ou d'un abri)

MATÉRIEL REQUIS	BASIQUE jusqu'à 2 M	CÔTIER jusqu'à 6 M	HAUTURIER au-delà de 6 M
Un équipement individuel de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée)	●	●	●
Un moyen de repérage lumineux	●	●	●
Un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau (sauf les embarcations de capacité inférieure à 5 adultes et tous pneumatiques)		●	●
Un moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau	●	●	●
Un harnais et une longe par personne à bord d'un voilier			●
Un harnais et une longe par navire non-voilier			●
Un dispositif de sécurité pour couper l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote (si moteur hors-bord à barre franche > 4,5 kW ou véhicules nautiques à moteur)	●	●	●
Un miroir de signalisation		●	●
3 feux rouges automatiques à main		●	●
3 fusées à parachute, ou bien une installation radio VHF/ASN interfacé à un GPS			●
2 fumigènes flottants, ou bien une installation radio VHF/ASN interfacé à un GPS			●
Radeau(x) de survie ou annexe(s) de sauvetage			●
Un dispositif d'assèchement fixe ou mobile (sauf navires autovideurs)	●	●	●
Un dispositif de lutte contre l'incendie (sauf véhicules nautiques à moteur)	●	●	●
Une ligne de mouillage appropriée (sauf embarcations de capacité inférieure à 5 adultes)	●	●	●
Un dispositif permettant le remorquage : point d'accrochage et bout de remorquage (sauf planches à voile et aérotractées)	●	●	●
Un dispositif permettant de recevoir les prévisions météorologiques marines à bord			●
Le pavillon national	si francisé	si francisé	●
Un compas magnétique		●	●
Le matériel permettant de faire le point, de tracer et de suivre une route			●
Bolte de secours			●

DOCUMENTS OBLIGATOIRES DISPONIBLES DANS LE BLOC MARINE ET/OU LE BLOC CÔTIER

Carte(s) de navigation		●	●
Règlement International pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		●	●
Balisage		●	●
Livre des feux			●
Annuaire des marées ou équivalent (sauf en Méditerranée)			●
Journal de bord			●

Ces dotations peuvent être adaptées conformément aux dispositions de l'article 240-3.11.

NOTA :

Le RIPAM prévoit que tout navire doit disposer à son bord des matériels suivants :

- 1 boule de mouillage proportionnelle à la taille du navire ;
- 1 cône de marche au moteur pour les voiliers ;
- 1 cloche pour les navires d'une longueur supérieure à 20 mètres ;
- feux de navigation en cas de sortie nocturne.

ANNEXE 240-A.6 - Tableau indicateur du matériel d'armement et de sécurité en fonction de l'éloignement de la côte ou d'un abri

Éloignement d'un abri	Dotation de matériel	
Jusqu'à 2 milles	Basique	
De 2 à 6 milles	Côtier	
+ de 6 milles	Hauturier	

CALENDRIER 2013

des manifestations & sorties bateaux

12.01.2013	Galette des rois au MILLE CLUB
02.02.2013	15 h : après-midi CREPES dansant à la Passerelle
30.03.2013	10H - Nettoyage de l'Estran
26.05.2013	Sortie bateau à Cordouan (pêche) coef. 104, BM 12h37
6.07.2013	Dîner méchoui au port
10.07.2013	Repas de rue lors du marché nocturne
19.07.2013	Carrelet enfants plage des Nonnes
17.08.2013	Dîner paëlla au port
07.08.2013	Repas de rue lors du marché nocturne
19.08.2013	Carrelet enfants plage des Vergnes
21.09.2013	Sortie bateau à Cordouan (pêche) coef. 104 BM 13.00 h

Concernant les sorties en mer : celles-ci sont conditionnées par la météo et s'effectuent sous la responsabilité du propriétaire du bateau. D'autres sorties pourront être envisagées en accord avec les plaisanciers et suivant l'activité sur les pontons. La veille sur le canal 16 sera obligatoire lors des sorties et un canal sera choisi pour les communications inter-bateaux.

Cette liste n'est pas exhaustive, ne concerne provisoirement que les animations organisées ou encadrées par l'AUPM

Une visite du phare Richard est prévue ; Sa date sera communiquée ultérieurement.

De même les journées pêche à la ligne pour les enfants.

bulletin d'adhésion



à remplir et à adresser à l'AUPM
accompagné d'un chèque de
25 € pour un adhérent
40 € pour un couple

Je renouvelle mon adhésion J'adhère pour la première fois

chèque espèces

Bateau OUI NON si OUI voilier moteur

Nom _____

Prénom _____

Tél. fixe _____ mobile _____

E-mail _____

Adresse principale et postale _____

CP _____ Ville _____

Adresse secondaire _____

CP _____ Ville _____

Je souhaite recevoir la Gazette de l'AUPM par internet OUI NON

Date et signature :

Association des Usagers du Port de Meschers

3 route des Salines - 17132 Meschers sur Gironde

Tél. 05 46 02 34 79 / e-mail : aump@wanadoo.fr / site : http://a.u.p.m.free.fr

Horaires d'ouverture : samedi et dimanche de 11h à 12h30

AUPM Association loi 1901 n° W174000116

Taille des poissons

Note à l'attention
des pêcheurs plaisanciers
du port de Meschers

Arrêté du 26 octobre 2012
Ministère du transport
mer pêche

Taille minimale de capture

Maigre : 45 cm

Merlan : 27 cm

Bar : 42 cm

Bar moucheté : 30 cm

Sole : 24 cm

L'AMIÉNOIS et son destin

C'est pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi que ce cargo à vapeur dont le port d'attache était Dunkerque a été coulé le 25 juin 1940 à l'annonce de la capitulation allemande.

L'Amiénois avait quitté le port du Havre le 10 juin avec à son bord une cargaison précieuse composée en autres d'huiles industrielle, de rhum, de porto, de bons vins, lingerie, aciers, uniformes et effets militaires, mais surtout d'une batterie flambant neuve de 4 canons antiaériens ! A son bord également jusqu'à Brest des réfugiés embarqués au Havre et à Cherbourg. Une brèche causée accidentellement par l'abordage d'un navire de guerre force les nombreux malheureux réfugiés à débarquer à Brest.

Le 16 juin, l'Amiénois entre en rade du Verdon et remonte la Gironde le 19. A Pauillac, l'officier interdit le déchargement des canons craignant que les appontements cèdent sous le poids des canons. Le lendemain, amarrage à Bordeaux où on décharge diverses marchandises, mais toujours pas les canons.

Le 24 juin, le navire démarre pour une destination inconnue. Les Allemands, qui ont signé l'armistice la veille, bloquent la Gironde. L'équipage de l'Amiénois refuse de quitter la France et est interné. Un équipage militaire prend possession du navire. L'armistice étant signé, normalement, les opérations militaires auraient dû cesser, mais l'Amiénois en partance du Verdon est dirigé vers Talmont par l'ouest du Banc des Marguerites situé à un mille du village de Deau. C'est là qu'il mouille et où il est saboté : toutes les soupapes sont ouvertes, le navire coule lentement et finit par reposer par 11m de fond le 25 juin 1940.

Les canons tant convoités restent au fond.

Par la suite et au fil des marées basses, des fûts de rhum, de porto et de vin échouent sur toute la côte au grand bonheur des riverains qui viennent «se servir» au clair de lune.

Des Michelais, âgés aujourd'hui, racontent qu'en camimini et la nuit, des charrettes tirées par des bœufs



POSITION de l'épave : latitude 45° 31' 46'' ; longitude 0° 55' 48'

venant des hameaux environnants se rendaient sur les plages pour y récolter les fruits de l'épave. Je me rappelle même avoir vu, enfant dans les années soixante, ma grand-mère maternelle offrir un verre de ce mystérieux porto à qui venait lui souhaiter la bonne année. Un Michelais, faute d'avoir le moyen de transport adéquat, a préféré laissé s'ensabler le précieux liquide d'un fût plutôt que faire aux Allemands le plaisir de le boire.

Certains de nos aînés michelais sont décédés pour avoir abusé des alcools de l'Amiénois.

Les Allemands ne se soucient guère de cet état des choses, par contre nombre d'habitants de la région sont dénoncés ou poursuivis par la douane pour recel de boissons frauduleuses.

Après la guerre, l'Amiénois continue de s'enfoncer dans la vase et finit par se casser en deux. Ses mâts font partie intégrante du paysage de la Gironde. Pour les pêcheurs, ils servent de repérage ; pour les amateurs de moules dans les années 60-70, c'est l'occasion d'en décrocher de délicieuses.

Cependant, s'aventurer près de l'épave étant devenu dangereux pour les pêcheurs dont les filets se prenaient dans la ferraille et pour les plaisanciers de plus en plus nombreux et curieux, le navire des «Phares et balises» a mouillé une bouée «cardinale Nord» près de la poupe de l'Amiénois le 8 août 2003.



Eliaq Marine

Meschers Service Marine

Les deux shipchandlers du port de Meschers vous offrent

10% de remise sur l'accastillage

sur présentation de votre carte d'adhérent de l'AUPM.

Réservez-leur vos achats !